



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 74954

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle envisage de permettre à la Fédération des associations des conjoints survivants (FAVEC) de bénéficier d'une partie des sommes collectées au titre du Fonds national de l'assurance veuvage par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés. Ce fonds connaît un large excédent qui, depuis la loi du 27 janvier 1987, peut contribuer à l'amélioration de la couverture sociale des veuves, mission à laquelle peut contribuer la FAVEC selon des modalités qui s'inspireraient de celles du financement de l'Union nationale des associations familiales par la Caisse nationale d'allocations familiales.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74954

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1847